

DEMANDE DE DIAGNOSTIC A LA VENTE
Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Nom de l'étude & nom du notaire ou de l'agence immobilière		
* Référence de la vente vendeur /acquéreur		
* Commune - Adresse du bien		
* Propriétaire du bien	Nom : _____ Prénom : _____	Tél : _____
* Adresse du Propriétaire		
Référence cadastrale	Section <input type="text"/> Parcelle <input type="text"/>	* N° de site et/ou de compteur d'eau <input type="text"/>
* Nature du bien	Maison <input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
	Immeuble <input type="checkbox"/> Copropriété <input type="checkbox"/>	Appartement(s) <input type="checkbox"/> Nombre <input type="text"/>
	Bâtiment commercial <input type="checkbox"/>	Activité : (boulangerie, restaurant, etc)
Bien en location	OUI _____ NON _____	* Nb de points d'eau <input type="text"/>
Raccordé au réseau de collecte	OUI _____ NON _____	
Siphon disconnecteur accessible	OUI _____ NON _____	
* Interlocuteur chargé de la visite du contrôle	Nom : _____	Tél : _____
	Courriel : _____	

Je soussigné, _____ reconnaît avoir reçu et accepté mandat du vendeur ci-dessus désigné à l'effet de demander le diagnostic de l'installation d'assainissement et à en acquitter le prix, pour le compte du mandant, conformément à la grille tarifaire ci-dessous, auprès de la trésorerie d'Angers municipale, que la vente soit réalisée ou non.

Le contrôle donnera lieu à la délivrance d'un rapport de visite concernant la vérification de raccordement des installations au réseau d'eaux usées ou du fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif.

Afin de faciliter le diagnostic, il est important que tous les regards d'eaux usées et d'eaux pluviales sous domaine privé, **surtout le siphon disconnecteur**, soient ouverts pour la visite. Pour l'assainissement non collectif, les regards et trappes de visite doivent être rendus accessibles et fournir tous documents sur l'installation existante.

Je m'engage à prévenir impérativement le service conformités au 02.41.74.57.52 ou le SPANC au 02.41.74.57.64 en cas d'annulation du rendez-vous. En l'absence, un forfait de déplacement me sera facturé.

Coût des contrôles en TTC	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Contrôle 1 ^{ère} visite	127,20 €	132,00 €
Contrôle 2 ^{ème} visite et plus	0 €	78 €
Coût du logement supplémentaire pour les collectifs	16,90 €	-
Forfait de déplacement	78 €	78 €
Contrôle des activités économiques hors industriel	129,6 €	-
Contrôle des activités économiques industrielles	264 €	-

Fait le :

Signature et Tampon du demandeur (étude/agence immobilière) obligatoire

N° de téléphone étude/agence immo	
Courriel étude/agence immo	
Adresse	

NOTICE EXPLICATIVE

Préambule :

La demande de diagnostic à la vente devra être remplie informatiquement et transmise aux adresses mail situées en bas du formulaire.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte. Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires pour vous permettre de remplir le formulaire et d'en comprendre l'intérêt.

* **Référence de la vente** : indique le nom des vendeurs et acquéreurs

Adresse : adresse précise du bien en vente.

* **Nom/Prénom du propriétaire** : nécessaire à la mise à jour de la base clientèle.

Référence cadastrale : précise la section et le numéro de la parcelle du bien en vente. Permet d'identifier le bien sur le logiciel cadastral.

* **Nature du bien** : élément détaillé dans la promesse de vente, nécessaire à la programmation de la durée du contrôle.

- **Copropriété** : bien composé de plusieurs logements avec **plusieurs** propriétaires.
- **Immeuble** : bien composé de plusieurs logements avec **un seul** propriétaire pour l'ensemble.

Bâtiment commercial : précise l'activité du commerce et donc la nature des rejets.

- **Industriels (métiers de bouche)** : le bac décanteur dégraisseur devra être vidangé avant la visite.
- **Industriels (stations de lavage)** : le séparateur d'hydrocarbures devra être vidangé avant la visite.

* **Nombre de points d'eau** : quantité des points d'eau de l'habitation (évier, crosse machine à laver, crosse lave-vaisselle, robinet, WC, bidet, douche, baignoire, robinet extérieur, fontaine, etc).

Il permet de définir la durée du contrôle dans les meilleures conditions.

* **Numéro de compteur et/ou numéro de site** : information qui se trouve sur la facture d'eau. Ci-contre, un exemplaire de n° de site (sur le recto) et n° de compteur (sur le verso)

REFERENCES A RAPPELER

Facture : 8637716102573 Code recette : EP
Exercice : 2016 Rôle : 17

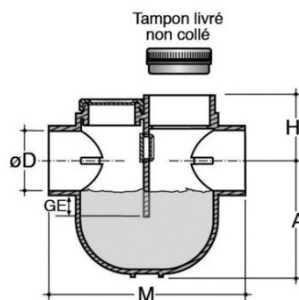
Paiement en ligne <http://atout.angers.fr/tipeau>

Site : 100308F 6 ALLEE PAUL EMILE VICTOR
49460 MONTREUIL-JUIGNE
Client : 86377 M. ou Mme MORVANT Ludovic

Cons	
Point de comptage	Compteur N°
100308F	00SA374039
100308F	00SA374039
100308F	00SA374039
100308F	00SA374039
Volume facturé	

Raccordé au réseau de collecte : précise si le bien en vente est raccordé ou non au réseau de collecte des eaux usées (assainissement non collectif dans ce cas). Cela permet de diriger la demande vers le bon service.

Siphon disconnecteur : regard de branchement qui relie le branchement du réseau public et le branchement privé. Il se situe en règle générale en limite de propriété pour les maisons avec terrains. Autrement, on peut le trouver, dans une cave, un vide sanitaire.



* **Personne présente lors de la visite** : l'Etude notariale doit indiquer un interlocuteur précis à qui sera envoyée par mail la proposition de rendez-vous (date et heure). A défaut d'interlocuteur défini, l'étude notariale sera destinataire de la proposition de rendez-vous, charge à elle d'organiser le contrôle.

Contact :

- **Service Assainissement Conformités – CS 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02**
Téléphone : 02.41.74.57.52 – Fax : 02.41.74.57.04 – courriel : conformites.dea@angersloiremetropole.fr
- **Service Public de l'Assainissement Non Collectif – CS 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02**
Téléphone : 02.41.74.57.64 – Fax : 02.41.74.57.04 – courriel : spanc.dea@angersloiremetropole.fr
- **Service Assainissement Conformités non domestiques – CS 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02**
Téléphone : 02.41.74.57.61 – Fax : 02.41.74.57.04 – courriel : industriel.dea@angersloiremetropole.fr

MANDAT , autorisant un notaire ou une agence immobilière à faire réaliser par Angers Loire Métropole un contrôle de conformité des branchements à l'occasion de la vente d'un bien.

Période tarifaire du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Adresse du bien à contrôler : Prénom, Nom du vendeur Nom du notaire/Nom du représentant de l'agence immobilière : Nom et Adresse de l'étude/ Agence :
--

Je soussigné _____ donne mandat à Maitre _____ / l'agence immobilière _____ représentée par _____ , qui l'accepte, à l'effet de demander le diagnostic de l'installation d'assainissement du bien désigné ci-dessus et d'en payer le prix auprès du notaire/Agence, que la vente soit réalisée ou non.
 A cet effet je verse à l'étude, en fonction de la grille tarifaire ci-dessous, une provision de _____ €, correspondant à une visite de contrôle.

En cas de contre visite nécessaire, ou d'absence au rendez-vous entrainant une facture du déplacement, je m'engage à compléter l'acompte par le montant nécessaire auprès du notaire/de l'agence, que la vente soit réalisée ou non.

Ale, <i>Cachet et signature du notaire précédée de la mention « bon pour acceptation »</i>	Ale, <i>Signature du vendeur précédée de la mention « bon pour mandat »</i>
---	--

Tarifs en vigueur sur la période tarifaire indiquée en en-tête :

Coût des contrôles en TTC	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Contrôle 1 ^{ère} visite	127,20 €	132,00 €
Contrôle 2 ^{ème} visite et plus	0	78,00 €
Coût du logement supplémentaire pour les collectifs	16,90 €	-
Forfait de déplacement, suite à absence du demandeur	78 €	78 €
Contrôle des activités économiques hors industriel	129,60 €	-
Contrôle des activités économiques industrielles	264,00 €	-